



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) ;
- Vu l'arrêté de nomination du directeur adjoint du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) pour le site Artois en date du 17 mars 2026.

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Emmanuel ANTCZAK**, Professeur des Universités et directeur adjoint du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) pour le site Artois, à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents relevant des domaines suivants :

A. Domaine Financier

Dans la limite des crédits ouverts au site Artois du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) :

- bons de commande,
- certifications du service fait valant ordre de payer,
- certificats administratifs, justificatifs de paiement et constatation des recettes,
- états de frais correspondant aux ordres de mission en France,

B. Gestion des personnels

- ordres de mission en France (à l'exclusion des ordres de missions internationaux qui doivent recevoir le contreseing de la Présidente).

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, 17 mars 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 17 Mars 2026

Publication sur l'intranet le : 17 Mars 2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 17 Mars 2026

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr